



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



## Formulaire de DEMANDE ACOMPTE

RECTORAT  
Direction des  
ressources humaines

Division des personnels  
enseignants  
Division des établissements  
d'enseignement privés  
Division des personnels  
administratifs, techniques et  
d'encadrement

Directions des services  
départementaux de  
l'Éducation nationale  
dans les départements de  
l'Aude, du Gard, de  
l'Hérault, de la Lozère,  
des Pyrénées orientales

Division des personnels

Je soussigné (e)

Nom patronymique : .....

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

N° INSEE : .../.../.../.../.../.../.../.../...

Date de naissance : .../.../.....

Grade : .....

- Personnel contractuel enseignant établissements publics
- Personnel contractuel enseignant établissements privés sous contrat (1)
- Personnel contractuel administratif y compris les apprentis
- Personnel contractuel 1<sup>er</sup> degré y compris AESH
- Personnel titulaire

exerçant au sein de l'établissement : .....

demande l'octroi d'un acompte sur la base du contrat joint ou procès-verbal d'installation (pour les titulaires) et atteste avoir pris connaissance du fait que cette demande n'emporte pas accord systématique de versement de l'acompte par l'administration.

- Qu'un acompte fait l'objet d'une récupération dans les mois de paye suivants.
- Qu'en l'absence de récupération d'acompte sur une paye prochaine, il peut m'être demandé par la direction départementale des finances publiques de l'Hérault le reversement de cette somme.
- Qu'en cas de saisie sur salaire, ou oppositions liées à des dettes, la récupération d'acompte peut avoir pour conséquence une absence de traitement en fin de mois. (Dans ce contexte une demande d'acompte est déconseillée).

**Rappel** : un acompte ne constitue pas une avance, il intervient uniquement après service fait. Le montant de l'acompte est déterminé selon les barèmes et le calendrier de paye arrêté par la direction générale des finances publiques de manière nationale. Son montant est défini par calcul.

**Important** : ce document de demande d'acompte doit être impérativement retourné avec le procès-verbal d'installation, ou le contrat de recrutement ou son avenant de prolongation correspondant ; en l'absence de ces pièces, la demande d'acompte ne sera pas recevable.

Fait à ..... le.....  
Signature du demandeur :

(1) Cocher la case correspondante